

Province de Québec
Municipalité de Saint-Zénon



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZÉNON TENUE À LA SALLE ALCIDE-MARCIL, LE 12 JUILLET 2021 À 20 H, SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. RICHARD RONDEAU, MAIRE.

Sont présents : Madame Anne Cyr, Messieurs Pierre Allard, Réjean Marion, Daniel April, et Daniel Fabre.

Est absent : Monsieur François Laplante.

Secrétaire d'assemblée : Madame Julie Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

**2. ORDRE DU JOUR
(résolution no 128-07-21)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par madame Anne Cyr et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté

3. PROCÈS-VERBAUX

**3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2021
(résolution no 129-07-21)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur Réjean Marion, et résolu d'adopter sans modification, le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2021.

Adoptée

4. CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 14 juin 2021 et en résume le contenu.

5. TRÉSORERIE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose et fait la lecture de la liste des comptes à payer. La liste des comptes à payer devient disponible sur le site Internet de la municipalité pour consultation publique.

5.1 COMPTES (résolution no 130-07-21)

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer en vertu des dépenses incompressibles des paiements en ligne, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes des chèques en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 12 juillet 2021 pour un total de 349 097,19 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur Daniel Fabre et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et des paiements en ligne d'un montant total de 349 097,19 \$ et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

5.2 ENGAGEMENT DE CRÉDITS (résolution no 131-07-21)

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des engagements de crédits pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur Daniel April et résolu d'approuver la liste des engagements de crédits et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder dans les limites de ces crédits.

Adoptée

6. RAPPORT DES COMITÉS

6.1 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE

Le maire fait état des activités auxquelles il a participé depuis la séance du conseil du 14 juin 2021 et résume les sujets ayant un intérêt public.

7. RÈGLEMENTS

Aucun règlement.

À 20 h 15, le président procède à un ajournement de 5 minutes de l'assemblée.

8 AVIS DE MOTION

Aucun avis de motion.

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 DÉPÔT DU BILAN DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2017-2021

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose et fait la lecture du bilan de la planification stratégique 2017-2021. Le bilan devient disponible sur le site Internet de la municipalité pour consultation publique.

Adoptée

9.2 RENOUVELLEMENT DES CONDITIONS DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE (résolution no 132-07-21)

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au contrat de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière un renouvellement des conditions de travail au mois d'août 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard **APPUYÉ** par monsieur Réjean Marion, et résolu :

QUE les conditions du contrat de travail à durée indéterminée de madame Julie Martin soient renouvelées selon le document signé en date du 12 juillet 2021;

QUE le maire soit autorisé à signer le renouvellement des conditions du contrat de travail à intervenir entre la municipalité et madame Martin.

Adoptée

9.3 NOMINATION D'UN FONCTIONNAIRE MUNICIPAL POUR L'APPLICATION DES NOUVEAUX POUVOIRS DU RÈGLEMENT NO 572-ADM-18 CONCERNANT LES ANIMAUX (résolution no 133-07-21)

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (règlement provincial) est entré en vigueur le 3 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour canin de Lanaudière agit au nom de la Municipalité pour les infractions qu'au règlement provincial est autorisé à appliquer et à délivrer des constats d'infraction au *Règlement no 572-ADM-18 concernant les animaux* ainsi qu'au règlement provincial ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement impose de nouveaux pouvoirs à la Municipalité à l'égard d'un chien ou de son propriétaire ou gardien, ainsi que les modalités d'exercice de ces pouvoirs, notamment au niveau de l'inspection et de la saisie de chiens potentiellement dangereux ;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence, il est nécessaire de nommer un officier municipal chargé de l'application du *Règlement no 572-ADM-18 concernant les animaux* et du règlement provincial, plus précisément à la section III afin de travailler en collaboration avec le carrefour Canin lorsqu'il y aura lieu d'imposer de nouvelles conditions de garde et/ou d'imposer l'euthanasie d'un chien déclaré potentiellement dangereux et représentant un danger pour la population ;

IL EST PROPOSÉ par madame Anne Cyr **APPUYÉ** par monsieur Daniel Fabre, et résolu ;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à agir à titre de fonctionnaire responsable de l'application du *Règlement no 572-ADM-18 concernant les*

animaux ainsi que du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.

QUE l'entreprise 9266-3749 Québec Inc., agissant sous le nom de Le Carrefour canin de Lanaudière, soit autorisée à appliquer et à délivrer des constats d'infraction au nom de la municipalité en la matière.

Adoptée

**9.4 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE DESJARDINS POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ
(résolution no 134-07-21)**

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons pas actuellement d'offre de service clairement définie avec la Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière alors que de nouveaux services se sont rajoutés;

CONSIDÉRANT QUE depuis mars 2020, nous ne recevons plus d'intérêts sur les montants déposés dans les comptes de la municipalité et qu'une offre de service réalisée en date du 28 juin 2021 donnerait un taux d'intérêts;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard **APPUYÉ** par monsieur Daniel April, et résolu d'accepter l'offre de service de Desjardins pour le compte de la municipalité daté du 28 juin 2021 pour une durée de 3 ans en date de la signature.

Adoptée

**9.5 MANDAT POUR ENTREPRENDRE DES PROCÉDURES LÉGALES CONTRE UN CONTREVENANT À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR
(résolution no 135-07-21)**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble du matricule no 9150 25 2745 a construit un garage sans avoir obtenu au préalable un permis à cet effet et avoir effectué ses travaux dans la bande de protection riveraine ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble du matricule no 9150 25 2745 déroge au règlement de zonage ainsi qu'au règlement sur les permis et certificats ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Marion **APPUYÉ** par monsieur Pierre Allard et résolu de mandater Bélanger Sauvé avocats pour entreprendre des procédures légales contre le propriétaire de l'immeuble du matricule no 9150 25 2745.

Adoptée

**9.6 BONIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL
(résolution no 136-07-21)**

CONSIDÉRANT QUE lors des élections 2013 et 2017, la rémunération du personnel électoral avait été bonifié à un montant équivalant au double de la rémunération minimale prévue par Élections Québec soit pour 2021, le tarif prévu pour les scrutins municipaux en date du 1^{er} mai 2021, et ce, afin de faciliter le recrutement;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard **APPUYÉ** par monsieur Réjean Marion, et résolu de bonifier à un montant équivalant au double équivalant à la rémunération minimale prévue par Élections Québec pour les scrutins municipaux en date du 1^{er} mai 2021.

Adoptée

**9.7 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS
(résolution no 137-07-21)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Valois a adopté le 28 juin 2021, la résolution no 323-2021 afin de demander au ministère des Transports (MTQ) deux carrefours giratoires à l'intersection de la rue Principale et du chemin Joliette (route 131 et 345) ainsi qu'à l'intersection du chemin St-Jean et de la côte du Domaine (route 131 et 348) afin d'améliorer la fluidité et la sécurité du trafic routier de la route 131;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Fabre **APPUYÉ** par monsieur Daniel April, et résolu d'appuyer la municipalité de Saint-Félix-de-Valois dans ses démarches auprès du MTQ et de transmettre une copie de la résolution à la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, à la MRC de Matawinie, au ministère des Transports ainsi qu'au bureau de comté de la député provincial.

Adoptée

**9.8 PAIEMENT DE TRAVAUX DE DYNAMITAGE AU RANG ST-FRANÇOIS
(résolution no 138-07-21)**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Fabre **APPUYÉ** par monsieur Réjean Marion, et résolu de payer un montant de 29 514,08\$ taxes incluses à Dynamitage Lavoie-Lamoureux pour des travaux de dynamitage au rang St-François en date du 17 juin 2021 tel qu'indiqué sur la facture no 126.

Adoptée

9.9 PAIEMENT DE TRAVAUX DE RECHARGEMENT EN GRAVIER DU RANG ST-FRANÇOIS (résolution no 139-07-21)

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Fabre **APPUYÉ** par monsieur Pierre Allard, et résolu de payer à Excavation St-Zénon pour des travaux de rechargement en gravier au rang St-François les montants de :

de 18 706,43 \$ taxes incluses en date du 26 juin 2021 tel qu'indiqué sur la facture no 4497;
de 14 409,82 \$ taxes incluses en date du 26 juin 2021 tel qu'indiqué sur la facture no 4498.

Adoptée

9.10 CONVENTION AVEC LE MTQ POUR LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL), VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES (résolution no 140-07-21)

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports accorde pour la municipalité de Saint-Zénon, Dossier no : 2021-62080-14-0051, pour l'exercice financier 2021, une aide financière maximale de 258 295 \$ conditionnellement à la signature d'une convention à cet effet;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Fabre **APPUYÉ** par madame Anne Cyr, et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer la convention d'Octroi d'aide financière dans le cadre du Volet Entretien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du MTQ pour obtenir une aide financière maximale de 258 295 \$.

Adoptée

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 21 h 12.

Richard Rondeau, maire

Initiales du maire

Initiales de la d.g.

Julie Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière